

## ACTION 8 : Développer le recours aux personnes ressources dans l'environnement proche de l'enfant



### FICHE ACTION N°8

**Pilotage :** PSEIE

**Co-pilotage :** à déterminer

**Contributeurs :**

DPPE, SDAS  
MDD  
Association de parrainage  
AEPAPE  
Parents, enfants

**Indicateurs :**

Evolution du nombre de tiers digne de confiance

Nombre de parrains/marraines/tuteurs

La complétude des éléments concernant l'environnement de l'enfant dans les écrits professionnels

#### Eléments de contexte :

Afin d'offrir à chaque enfant de nouveaux appuis pour l'accompagner individuellement vers l'autonomie et dans son développement, la nécessité de rechercher des personnes ressources, un parrain ou un mentor pour l'enfant accueilli à l'ASE est identifiée par la loi du 7 février 2022. L'ASE s'ouvre ainsi à tous les bénévoles choisis pour apporter, dans un cadre individuel ou associatif, soutien et accompagnement aux enfants qui le souhaitent.

La loi impose de rechercher des personnes ressource dans l'entourage de l'enfant dans le cadre de l'évaluation des IP et des signalements au parquet.

En Haute-Vienne, une seule association de parrainage existe. Son vivier restreint de parrains n'est pas en capacité de répondre à l'ensemble des besoins de la protection de l'enfance.

#### Objectifs et enjeux :

- Poursuivre le partenariat avec l'Association pour le parrainage en Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes (APPELAP) et l'AEPAPE et les aider à développer leur réseau de parrains et de tuteurs ;
- Systématiser la recherche de personnes ressource dans l'entourage de l'enfant ;
- Augmenter le nombre de parcours ASE comprenant un tiers assurant une sécurité affective aux jeunes pris en charge.

#### Déclinaisons opérationnelles :

- Elaborer un outil d'évaluation des compétences et potentialités de l'environnement de l'enfant à l'usage des travailleurs sociaux ;
- Réunir les associations APPELAP et AEPAPE pour réfléchir aux moyens de développer leur action et de trouver des parrains/marraines/mentors supplémentaires ;
- Inciter l'AEPAPE, membre du comité de pilotage de l'ODPE, à développer du tutorat notamment auprès des enfants sortant de l'ASE.